



**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR LE RECRUTEMENT
DE 2 ADMINISTRATEURS SPÉCIALITÉ DÉVELOPPEUR D'APPLICATION WEB
RELEVANT DE LA CATÉGORIE A
DU STATUT DU PERSONNEL DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
- RÉSULTATS DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ -
- PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE -**

Réf. : - Arrêté n° 48-2023/PR/APF du 26 décembre 2023 relatif aux modalités des concours à l'assemblée de la Polynésie française ;
- Arrêté n° 05-2024/PR/APF du 22 janvier 2024 portant ouverture du concours externe et interne de recrutement de 2 administrateurs, spécialité développeur d'application web relevant de la catégorie A de la fonction publique de l'assemblée de la Polynésie française.

I. POUR LE CONCOURS EXTERNE :

Conformément au procès-verbal de la réunion du jury du 27 août 2024, enregistré sous le n° 1393/APF/SG/SAF du 27 août 2024, sont autorisés à prendre part aux épreuves d'admission du concours externe pour le recrutement d'un (1) administrateur, spécialité développeur d'application web relevant de la catégorie A du statut du personnel de l'assemblée de la Polynésie française, les candidats admissibles dont les noms et prénoms suivent :

Nb	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom(s)
1	ALEXANDRE		Keanu, Brandon, Manea, Steeve
2	CHANGUE		Hervé, Leroy
3	TUHITI		Christopher, Matairani

II. POUR LE CONCOURS INTERNE :

Conformément au procès-verbal de la réunion du jury du 27 août 2024, enregistré sous le n° 1393/APF/SG/SAF du 27 août 2024, est autorisé à prendre part aux épreuves d'admission du concours interne pour le recrutement d'un (1) administrateur, spécialité développeur d'applications web relevant de la catégorie A du statut du personnel de l'assemblée de la Polynésie française, le candidat admissible dont le nom et prénom suit :

N°	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom(s)
1	TERJIETIA		Tauaea, Heimoana, Karyo



Jeanne Santini
Jeanne SANTINI